

BRÈVES ÉCONOMIQUES

AFRIQUE CENTRALE

Janvier 2024

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE YAOUNDE

Zoom sur l'état d'avancement des programmes FMI en Afrique Centrale

Entre 2021 et 2024, le Fonds Monétaire International (FMI) et la plupart des pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont conclu des accords visant à soutenir les réformes économiques et financières dans cette région. Le montant total des engagements du FMI à l'égard de ces Etats atteint près de 2,5 Mds USD sur l'ensemble de la période.

Hors CEMAC, la République Démocratique du Congo (RDC) a pour sa part négocié en juillet 2021 des accords au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour un montant de 1,06 Md DTS (env. 1,52 Mds USD). En mars 2023, Sao Tomé a conclu un nouvel accord au titre de la FEC d'un montant de 14,8 M DTS (env. 20 M USD).

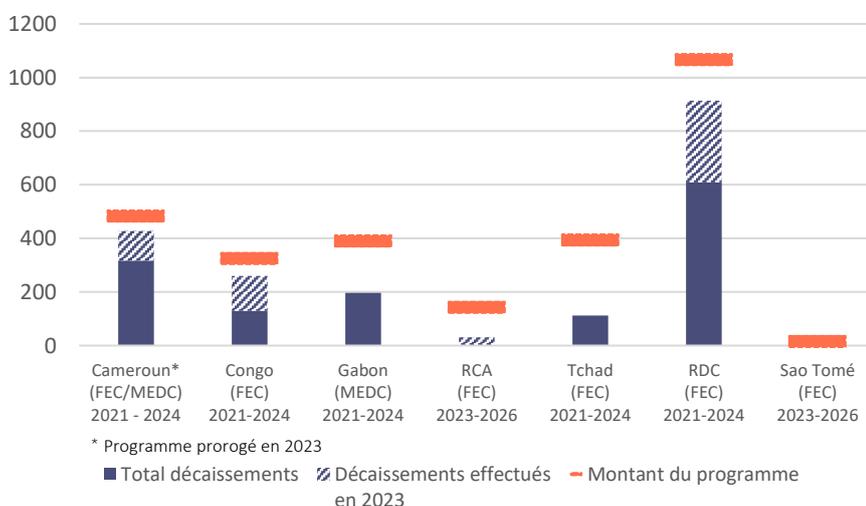
Pour ce qui concerne les décaissements réalisés en 2023, ils se sont élevés à près de 270 M DTS (env. 357 M USD) au profit des pays de la CEMAC. Pour la RDC, ils s'établissent à 305 M DTS (soit env. 396 M USD), portant le total des déboursements à destination des pays d'Afrique centrale à 575 M DTS (soit env. 748 M USD) en 2023.

LE CHIFFRE A RETENIR

748 M USD

décaissements réalisés en 2023 par le FMI au profit des pays d'Afrique centrale

État des décaissements du FMI en fin 2023 (en M DTS)



Le Cameroun, le Congo, la RDC et la RCA ont bénéficié, à ce jour, de tous les décaissements prévus et s'acheminent, pour les 3 premiers, vers la fin de leur programme en 2024 (NB: le Cameroun a vu son programme prorogé jusqu'en juillet 2025), alors que les programmes au Gabon et au Tchad, toujours en cours, demeurent en suspens depuis leur 2^{ème} revue, réalisée en 2022. La Guinée Équatoriale est le seul pays de la zone qui n'a actuellement pas de programme en cours, l'accord triennal conclu en décembre 2019 au titre du Mécanisme Elargie de Crédit (MEDC) ayant expiré en 2022.

Source : SER à partir des documents FMI

Régional

Quatrième session ordinaire du CRCT : titres en circulation émis

La quatrième session ordinaire du Conseil de Surveillance de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) de la BEAC s'est tenue le 27 décembre 2023. D'après le [communiqué de presse](#), l'encours des titres du Trésor (bons et obligations) émis par les six Etats de la CEMAC sur le marché des titres publics de la BEAC s'établit à 6 342,1 Mds FCFA à fin octobre 2023 (+23,7 % sur un an). Cette augmentation traduit aussi bien l'accroissement des besoins financiers des Etats de la CEMAC, que le dynamisme de ce marché, en dépit de la politique monétaire restrictive. Le resserrement de la politique monétaire s'est notamment traduit par une hausse des taux d'intérêt demandés par les investisseurs. En outre, le communiqué révèle une nouvelle hausse des coûts moyens des titres publics émis au cours de la période, passant de 5,76 % à 6,03 % pour les Bons du Trésor Assimilables (BTA), et de 8,5 % à 8,97 % pour les Obligations du Trésor Assimilables (OTA).

Revue de stabilité financière en CEMAC : baisse de la rentabilité des banques en 2022

La « [Revue de la Stabilité Financière en Afrique Centrale](#) » publiée par la BEAC a fait état d'une détérioration de la rentabilité des 52 établissements bancaires opérant dans la CEMAC en 2022. Cette dégradation s'est traduite par une baisse de 6,2 % (188,8 Mds FCFA) du bénéfice consolidé des banques par rapport à 2021. Cette contre-performance est imputable à des facteurs clés comprenant la chute du résultat exceptionnel (-194 %), l'augmentation de l'impôt sur le résultat (+33,8 %), et d'importantes pertes enregistrées (7 banques ont totalisé des pertes cumulées de 144 Mds FCFA, comparé aux 36 Mds FCFA pour 11 banques en 2021). D'autres indicateurs affichent un net recul, notamment le

taux de marge nette (15,15 % en 2022, contre 18,4 % en 2021) et le coefficient de rentabilité (15,1 % en 2022, contre 19,8 % en 2021). Bien que la BEAC ne fournisse pas d'explications détaillées sur cette détérioration, la revue souligne que malgré les contraintes liées à la guerre en Ukraine, l'activité globale a présenté des améliorations en 2022, avec une augmentation de 9,2 % du total agrégé des bilans et des hausses de 15,6 % et 5,4 % respectivement enregistrées pour les dépôts et les crédits bancaires. La qualité du portefeuille de prêts est en légère amélioration, comme en témoigne la baisse de 2 % des créances en souffrance.

CEEAC : Conférence Régionale sur la Révision de la Politique Agricole Commune

Du 16 au 18 janvier 2024, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a tenu à Yaoundé une [conférence régionale](#) consacrée à la révision de la Politique Agricole Commune (PAC) et du Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN). Les intervenants ont mis en exergue la nécessité de mettre à jour cette politique agricole commune, motivée par l'avènement de la Zone de Libre-Échange Continentale d'Afrique (ZLECAf), les changements climatiques et les évolutions politiques régionales. L'objectif de la conférence était de partager les avancées technologiques en faveur de la résilience agricole en Afrique Centrale et de valider les documents de révision de la politique agricole. Les conclusions de ces délibérations seront soumises ultérieurement aux instances de la CEEAC en vue de leur adoption.

Cameroun

Le gouvernement annonce un plan de développement de la filière blé de 417 Mds FCFA

Le gouvernement camerounais a adopté un plan de développement de la filière blé d'un montant

de 417 Mds FCFA. Ce plan conduit par le **ministère de l'Agriculture et du Développement Rural**, va **s'étendre sur 5 ans (2024- 2028)**, et a pour objectif principal de relancer la production et la transformation de blé afin de réduire de 35 % les importations. Actuellement, la production nationale de blé est estimée à 350 000 tonnes. Ce plan prévoit trois axes de déploiement : la redynamisation du dispositif de **recherche et vulgarisation, d'appui-conseil** et de valorisation de la culture durable du blé ; **l'amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité** de la filière ; la structuration, le financement et la commercialisation de la production. Cette initiative est en droite ligne avec des actions entreprises par le gouvernement depuis **quelques mois pour réduire l'impact** de la guerre Russo-ukrainien et développer la production locale. En novembre 2023, une subvention de 10,3 Mds FCFA a été accordé à l'**Institut de recherches agricoles pour le développement (IRAD)** pour relancer la production du blé à **grande échelle au Cameroun**. L'IRAD avait dès lors investi dans trois champs semenciers dans les localités de Wakwa, Mbang-Mboum et Wassande (Adamaoua). 180 tonnes de blé récoltées à Wassande seront mises à la disposition des coopératives de production de la région.

Mise en service de l'usine de pied de LOM PANGAR

Depuis le [2 janvier 2024](#), l'**usine de pied du barrage réservoir de Lom Pangar**, situé dans la **région de l'Est Cameroun**, est pleinement opérationnelle. Les 30 MW produits devraient contribuer à combler le déficit énergétique de la **région de l'Est**. Une **ligne de transport de près de 800 km en cours de d'achèvement va permettre** de connecter près de 150 villages de la région. Les localités de Batouri, Minta, Belabo, Bertoua et Abong-mbang, sont à ce jour alimentées par **cette usine**. La **région de l'Est dispose d'une énergie plus stable et moins coûteuse**. Ce projet initié en juillet 2017 permet **d'accroître la part de l'hydroélectricité dans le mix énergétique** du Cameroun.

Inauguration de la première industrie de transformation de blé à Kribi

Le 10 janvier 2024, le ministre des Mines, de l'**Industrie et du Développement Technologique** a procédé à **l'inauguration de la nouvelle unité de transformation de blé** de la société PASTA SA, à **Kribi, dans la Région du Sud**. **D'un coût total de 13,5 Mds FCFA**, l'**usine d'une superficie de 1,6 ha** du groupe CADYST INVEST a été bâtie dans la zone industrialo-portuaire de Kribi. Elle dispose **d'une capacité de production de 12 000 sacs** de farine de 50 kg par jour. A terme, elle pourra transformer 100 000 tonnes de blé en farine par an afin de soutenir la fabrication de pâtes alimentaires. Cet investissement permettra de répondre à la demande du marché local et régional et de créer près de 500 emplois.

La MAGZI met à disposition 224 hectares pour la transformation du bois

La Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles du Cameroun (Magzi), organisme public de gestion du foncier industriel, a affecté deux zones de la région de l'Est exclusivement à la transformation locale du bois. D'une superficie totale de 224 hectares, comme le révèle le rapport 2022 publié par la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic ([CTR](#)), ces sites sont situés à Doumé-Bonis (104 hectares) et Mandjou Kano (120 hectares). Ce projet de la Magzi s'inscrit dans la volonté du gouvernement de promouvoir la transformation locale du bois et dans le cadre de l'interdiction des exportations de grumes dans la zone CEMAC. Selon la CTR, la mise en place d'unités locales de transformation du bois à Doume-Bonis et Mandjou Kano « est susceptible de générer 55 000 emplois directs, avec un impact positif sur les recettes budgétaires du pays ».

Interdiction de réexporter le riz vers les pays voisins

Dans un contexte de rareté du riz sur le marché international et de renchérissement des prix à l'importation, le ministre du Commerce instruit aux gouverneurs de réactiver le dispositif d'interdiction de la réexportation du riz pour des raisons de sécurité alimentaire interne. Il est ainsi interdit de réexporter le riz importé pour la consommation locale vers les pays voisins. **L'objectif visé par le ministre est d'assurer la disponibilité de ce produit de base sur le marché camerounais.** Pour rappel, le Cameroun produit environ 140 000 tonnes de riz pour une demande estimée à 576 949 tonnes. **Le gouvernement s'est engagé à encourager la production locale pour la porter à 750 000 tonnes à l'horizon 2030.** Pour augmenter la production nationale et limiter les importations de riz, un plan de développement de la filière riz de 385 Mds FCFA a par ailleurs été mis en place par le ministère de l'Agriculture en mai 2023.

Le ministre des Finances demande de surseoir à l'application des nouvelles mesures fiscales sur les salaires contenus dans la LF2024

Le ministre des Finances a adressé au président du Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM) une correspondance demandant de surseoir à l'application des nouvelles mesures fiscales relatives à l'impôt sur le revenu des personnes physiques inscrites dans la loi de finances 2024, en attendant des précisions ultérieures sur leurs modalités d'application et de mise en œuvre. Cette loi prévoit l'imposition globale des sommes comprises dans le salaire au titre d'avantages en nature (logement, électricité, eau, véhicules, etc.) ainsi que le plafonnement de la déduction des frais professionnels. L'application de ces nouvelles dispositions fiscales aurait un impact négatif sur les salariés et les entreprises.

L'entreprise CFHEC adjudicataire des travaux de la phase 2 de l'autoroute Yaoundé-Douala

L'entreprise China First Highway Engineering Company (CFHEC) a été retenue pour réaliser les travaux de la phase 2 de l'autoroute Yaoundé-Douala portant sur un linéaire de 139 km. Un accord cadre a été signé le 12 janvier 2024 entre le ministre des Travaux Publics et le Directeur Général de CFHEC. Le démarrage des travaux est annoncé pour la fin du 1^{er} trimestre 2024. La phase 2 du projet vise à relier la localité de Bibodi (région centre) à la ville de Douala région du Littoral). La construction d'une voie de contournement de Douala est également prévue au cours de cette phase. Pour rappel, la phase 1 de l'autoroute Yaoundé-Douala portant sur 60 km avait également été réalisée par la CFHEC ; les travaux ont duré 8 ans et ont coûté 350 Mds FCFA HT pour un marché initial de 284 Mds FCFA HT. D'après l'étude d'avant-projet sommaire, bien que les négociations financières soient toujours en cours pour cette 2^{ème} phase, le coût est estimé à près de 900 Mds FCFA.

Signature d'une convention de garantie des prêts avec la BDEAC

Le 20 décembre 2023, une convention de garantie de portefeuille a été signée à Douala entre le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, et le président de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC), Dieudonné Evou Mekou. Cette mesure vise à résoudre les problèmes de garantie auxquels sont confrontées de nombreuses entreprises. Bien que les détails sur le montant de la garantie et les modalités d'accès n'aient pas été précisés, les prêts éligibles incluent ceux destinés aux investissements dans des secteurs prioritaires définies par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). La priorité est également donnée aux prêts visant à augmenter la production locale et renforcer les capacités d'exportation. Cependant, les opérations de refinancement, restructuration, remboursement ou rachat d'un prêt existant sont exclues de cette facilité gouvernementale.

Centrafrique

Signature d'un accord de 200 M USD avec les Émirats arabes unis pour la construction d'un nouvel aéroport à Bangui

La République centrafricaine a récemment conclu un accord de financement de 200 M USD avec les Émirats arabes unis pour la construction d'un nouvel aéroport à Bangui. Cet accord, résultat des engagements pris lors de la récente visite d'une délégation des BRICS, vise à remplacer l'actuel aéroport Bangui-M'Poko, qui ne répond plus aux normes internationales. Le projet, en gestation depuis plusieurs années, comprend la construction d'un aéroport doté de six pistes, d'un terminal passager, de facilités pour le fret, ainsi que d'infrastructures annexes telles que des hôtels 5 étoiles et un centre commercial.

Taxe de 1 % instaurée sur les transactions électroniques financières

Depuis le 1er janvier, les transactions financières électroniques, dont le Mobile Money, sont désormais soumises à une taxe de 1 % du volume total applicable tant aux envois qu'aux retraits. Cette nouvelle mesure, instruite dans [loi de Finances 2024](#), vise à diversifier les sources de revenus du pays. Elle contribuerait à une augmentation de 14,55 % des recettes intérieures en 2024, passant de 140,1 Mds FCFA à 160,5 Mds FCFA. Les opérateurs financiers, y compris les sociétés de téléphonie mobile, collectent cette taxe de 1 % sur les transactions et la reversent au Trésor public. Toutefois, le paiement de cette taxe exclut les opérations effectuées par ce dernier ainsi que les transactions réalisées avec la BEAC.

Congo

Le Congo et la France signent des conventions d'un montant de 10,3 M EUR pour la formation des jeunes

Le ministre de l'Économie et des Finances du Congo, l'Ambassadrice de France au Congo et la Directrice Adjointe de l'Agence française de Développement (AFD) à Brazzaville, ont [signé](#) le mardi 9 janvier 2024, des conventions de financement (en don) d'un montant de 10,3 M EUR pour le Projet de renforcement de l'adéquation formation – emploi, dénommé en lingala « Mosala ». Le projet est financé à travers le Contrat de désendettement et de développement (C2D) de l'AFD pour un montant de 7,5 M EUR et par une délégation de fonds consentie par l'Union européenne à l'AFD et mis à disposition de la République du Congo pour un montant de 2,8 M EUR. Le projet Mosala sera mis en œuvre par le ministère en charge de la formation qualifiante. Il vise à accompagner les jeunes congolais dans leur parcours d'insertion professionnelle et à couvrir les besoins des employeurs en ressources humaines qualifiées notamment dans les filières clés de la diversification économique du pays.

Publication des premiers résultats du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 5)

Les premiers résultats du recensement ont été [présentés](#) par la ministre du Plan, de la Statistique, et de l'Intégration régionale et publiés sur le site dudit ministère le 29 décembre 2023. Au 17 mai 2023, la population du Congo-Brazzaville comptait 6 142 180 habitants, en croissance annuelle de 3,2 % par an depuis le recensement de 2007 qui avait dénombré 3 697 490 habitants, soit un quasi doublement. Près des deux tiers de la population se trouvent à Brazzaville et Pointe-Noire, avec respectivement 2,1 millions d'habitants et 1,4 million d'habitants.

En mai 2023, la population comprenait 3 092 238 femmes, soit 50,3 % de la population.

Le Conseil des ministres approuve la mise en œuvre d'un programme d'urgence d'employabilité des jeunes

En cette année 2024 déclarée par le chef de l'Etat congolais « année de la jeunesse », le Conseil des ministres a [approuvé](#) le 18 septembre la mise en œuvre d'un « programme vigoureux d'employabilité et de prise en charge particulière de la jeunesse ». Les chiffres du recensement général de la population indiquent que la population congolaise est constituée à 76 % de jeunes (soit 4,6 M dont près de la moitié serait en situation de chômage). **C'est sur la base de ces chiffres que le Conseil des ministres a annoncé la mise en œuvre d'actions spécifiques** qui concerneront 500 000 jeunes en 2024. Parmi ces actions figure en priorité la création en 2024 de 10 000 emplois publics et 90 000 emplois supplémentaires au travers d'une politique active de « congolisation » des postes, de formalisation des emplois dissimulés et d'encadrement des activités rurales et artisanales.

La BDEAC apporte 30 Mds FCFA dans la construction des hôpitaux généraux au Congo

Le président de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), Dieudonné Evou Mekou, a [signé](#) le 18 janvier à Brazzaville, avec l'administrateur général de la société brésilienne Asperbras, Leonardo Belussi, une convention de financement de 30 Mds FCFA visant à permettre à Asperbras de construire et d'équiper les hôpitaux généraux de Sibiti et Ouessou, respectivement dans les départements de la Lékoumou et de la Sangha. L'objectif global **de ce projet mis en œuvre par Asperbras, et dont le coût global est d'environ 115 Mds FCFA**, vise à améliorer l'accès aux soins de qualité à la population de ces différents départements. C'est en 2013 que le projet relatif à la

construction des hôpitaux généraux dans les douze départements du Congo a été lancé.

Gabon

La Banque mondiale octroie un prêt de 68,5M USD au Gabon

Le 2 janvier, le ministre de l'Economie et des Participations Mays Mouissi, et Cheick Kante, directeur des Opérations pour la Banque mondiale en Afrique centrale ont [signé](#) un accord de 68,5 M USD. Ce prêt vise à financer le projet Gabon numérique qui doit permettre la numérisation des services publics et l'augmentation du nombre de personnes disposant d'un identifiant unique. **Le Gabon se hisse au 1^{er} rang du classement des pays d'Afrique centrale selon le dernier indice des TIC** avec un score de 72,9 points, supérieur à la moyenne mondiale qui est de 72,8. Le secteur du numérique est également un important levier de croissance, représentant près de 5 % du PIB.

L'Etat gabonais active son droit de préemption pour le rachat des actifs d'Assala par Maurel & Prom

Lors des [vœux](#) présentés à la Nation le 31 décembre, le Président a réaffirmé la volonté de l'Etat gabonais de faire valoir ses droits de préemption pour le rachat de la société pétrolière Assala. Maurel & Prom avait officialisé le rachat en août dernier, pour un montant de 730 M USD (auxquels s'ajoutent 550 M USD de reprise de dette). M&P dispose de nombreuses synergies à dégager avec ses propres champs de pétrole, ses services supports, développement, exploration et recherche. **Aujourd'hui, se pose la question de la capacité de financement de l'Etat pour lui permettre d'aller au bout de cette préemption.**

Le FGIS passe sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Participations

Le fonds souverain gabonais d'investissement stratégique (FGIS), auparavant placé sous l'autorité de la [présidence](#) de la République, est désormais placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Participations. Cela devrait permettre une meilleure cohérence entre les objectifs du fonds et les priorités économiques nationales, ainsi qu'une plus grande transparence.

Guinée Équatoriale

Consultation du FMI au titre de l'article IV

Le conseil d'administration du FMI a [conclu](#), le 16 janvier 2024, la revue au titre de l'article IV pour la Guinée équatoriale. Il en ressort que l'économie du pays reste confrontée au ralentissement continue de la production pétrolière. Après une croissance à 3,2 % observée en 2022, l'économie serait retournée en phase de récession, avec une contraction de l'activité économique estimée à - 8,8 % en 2023. Les projections du FMI prévoient une diminution du PIB de 5,5 % en 2024. Le niveau d'inflation devrait se modérer à 2,5 % en 2023, mais augmentera temporairement à 5 % en 2024, sous l'effet de la suppression graduelle des programmes de subventions aux denrées alimentaires et aux carburants. Après avoir affiché un excédent au cours des trois dernières années, la balance courante pourrait à nouveau être déficitaire. Les services du FMI projettent un déficit de la balance courante à 3,8 % du PIB en 2024, en lien avec la baisse attendue des recettes d'exportations d'hydrocarbures. L'excédent budgétaire global devrait atteindre 2,9 % du PIB en 2024 contre 0,3 % en 2023. Le déficit budgétaire primaire hors hydrocarbures devrait s'établir à 19,5 % du PIB hors hydrocarbures en 2024.

Activité pétrolière : lancement de la campagne de forage dans le bloc G

La société pétrolière norvégienne Panoro Energy a annoncé le lancement d'une campagne de forage dans le [bloc G](#), au large de la Guinée équatoriale. Trois puits intercalaires seront forés pour augmenter la production des champs pétrolifères de Ceiba et d'Okume, l'objectif étant de dépasser la moyenne de 25 000 barils par jour. L'opérationnalisation des trois puits est prévue d'ici le deuxième trimestre 2024. La société envisage par la suite le forage d'un puit d'exploration dans le champ d'Akeng Deep du bloc S.

Tchad

Validation par la cour Suprême de l'adoption de la nouvelle constitution

Le dimanche 17 décembre, les électeurs tchadiens étaient appelés aux urnes pour se prononcer sur la [nouvelle Constitution](#) qui leur est proposée par les autorités de transition. Ce vote fait suite au dialogue national inclusif et souverain (DNIS) d'octobre 2022 et vise à remplacer la charte de la transition et à rétablir l'ordre constitutionnel. C'est à la suite des résultats annoncés le 24 décembre - adoptée à 85,90 % des suffrages avec un taux de participation au référendum de 62,8 % - que la cour suprême valide l'adoption de la nouvelle constitution qui marque le début de la 5^{ème} république au Tchad orientée vers un Etat unitaire décentralisé.

Nomination du premier gouvernement de la 5^{ème} république au Tchad

À la suite de l'adoption de la nouvelle constitution, le Président de la République, Général Mahamat Idriss DEBY a nommé le leader du parti « Les Transformateurs », Succès Masra,

Premier Ministre et Chef du Gouvernement de Transition. Le nouveau gouvernement de transition a été annoncé par un [décret](#) le 2 janvier dernier. Le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale accueille un nouveau ministre : Mahamat ASSOUYOUTI ABAKAR. Après sa nomination, le nouveau Premier ministre a présenté son discours de politique générale structuré en **quatre grands axes à savoir : faire de l'école la « cause sacrée de la République », garantir la santé économique, renforcer les mesures de justice sociale et promouvoir des mesures transversales d'accélération de l'efficacité de l'action gouvernementale.**

RDC

Signature avec l'Arabie Saoudite d'un mémorandum de coopération dans le secteur des ressources minérales

La RDC et l'Arabie Saoudite ont [signé](#) le mardi 9 janvier, en marge du Forum des minéraux du Futur à Riyad, un mémorandum de coopération bilatérale dans le secteur des ressources minérales. Cet accord a été signé entre Mme Antoinette **N'samba Kalambayi**, ministre congolaise des Mines, et M. Bandar Bon Ibrahim Alkhorayef, ministre **saoudien de l'Industrie et des Ressources minérales**. Il viserait à améliorer **la recherche, l'exploitation et la transformation des minéraux** au niveau local, un groupe de travail mixte devant se réunir pour réfléchir sur la feuille de route. Accompagnaient notamment la ministre des Mines à ce Forum, M. Popol MABOLIA YENGA, Directeur Général du Cadastre Minier, M. Raoul WAZENGA, Directeur Général du Service Géologique National du Congo et le Professeur Dieudonné-Louis TAMBWE, Coordonnateur adjoint chargé des questions techniques de la CTCPM (Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière).

Projet d'implantation en RDC de l'Institut de bassin du Congo pour la nouvelle économie du climat

Lors du conseil des ministres du 12 janvier, le président de la République, Félix Tshisekedi, a [annoncé](#) le financement de la construction par M. Jeff Bezos, fondateur et principal actionnaire du géant Amazon, au travers du « Bezos Earth Fund » **d'un Institut du bassin du Congo pour la nouvelle économie du climat**. Selon le compte rendu qu'en a fait le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, M. Patrick Muyaya, cet Institut aurait pour rôle de coordonner les recherches sur le climat afin de permettre à la RDC et la région du bassin du Congo de consolider une stratégie globale.

Sao Tomé-et-Principe

Remaniement ministériel

Le Premier ministre a signé le 8 janvier deux décrets arrêtant le [remaniement ministériel](#). Le gouvernement santoméen passe de 13 à 11 **ministères avec l'arrivée de cinq nouveaux ministres** : Lucio Daniel Lima Magalhães ministre de la Présidence du Conseil des Ministres et des affaires parlementaires, Ângela José da Costa ancienne ambassadrice en Guinée équatoriale devient ministre de la Santé et des Droits des femmes, **Disney Milk Ramos** à l'Économie, **Nilda Borges da Mata** à l'Environnement et **José Carvalho de Rio** au ministère des Infrastructures et des Ressources naturelles.

AGL signe un contrat de gestion du port de Sao Tomé

AGL a [signé](#) le 20 décembre 2023 un contrat de gestion du port de Sao Tomé. L'entreprise a été sélectionnée à l'issue d'une consultation pour la reprise des opérations du terminal à conteneur du port. Ce partenariat devrait permettre

d'améliorer l'efficacité et la productivité du port, en mettant en place des solutions technologiques et des pratiques de gestion modernes. AGL assurera avec MSC la réalisation des opérations de manutention des marchandises ainsi que la modernisation des opérations du terminal.

Reprise de l'exploration pétrolière et gazière à Sao Tomé

Alors qu'elle avait jusqu'ici suspendu ses travaux de prospection sur le continent, Petrobras la

société publique du pétrole du Brésil a signé un accord le 27 décembre dernier avec Shell. Cet [accord](#) porte sur la prise de participation à hauteur de 45 % dans deux blocs d'exploration et 25 % dans un troisième bloc, tous opérés par Shell. Shell détient 40 % de ces trois blocs et ANP-STP la société publique santoméenne en détient 15 %. Cette prise de participation attire de nouveau l'attention à Sao Tomé sur le potentiel pétrolier du pays, qui ne s'est jusqu'ici jamais concrétisé.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Yaoundé
Rédacteurs : Service économique régional de Yaoundé
Services économiques de Libreville, de Brazzaville et de Kinshasa, et correspondants

[Rendez-vous sur cette page](#) pour vous abonner